

PRÉSENTATION

Valimage (Tavers, France) et le Kunststiftung de Saxe-Anhalt (Halle an der Saale, Allemagne) lancent l'appel à candidature de la première édition de RESIDENZ, résidence de création croisée franco-allemande.

RESIDENZ est une résidence croisée franco-allemande qui invite simultanément un ou une artiste photographe vivant et travaillant en région Centre-Val de Loire à effectuer une résidence d'artiste à Halle an der Saale, dans le land de Saxe-Anhalt, et un ou une artiste photographe de Saxe-Anhalt à effectuer une résidence d'artiste à Tavers.

Le présent appel à candidatures s'adresse aux artistes photographes de toute nationalité, **vivant et/ou travaillant en région Centre Val de Loire**, qui souhaitent développer une création originale, libre et contemporaine en résidence à Halle an der Saale.

Créée par le Kunststiftung de Saxe-Anhalt et Valimage, **RESIDENZ** est soutenue par la Région Centre-Val de Loire et l'Institut français de Paris.

RESIDENZ

L'artiste sélectionné bénéficiera d'une résidence de deux mois à Halle an der Saale, en Allemagne, dotée d'une allocation de résidence de 3500€ bruts, de la production d'une exposition de restitution à Halle an der Saale, d'un accompagnement de la part des équipes curatoriales de Valimage et du Kunststiftung, d'un logement indépendant et de la prise en charge des frais de déplacement et de vie.

La pratique de la langue allemande n'est pas obligatoire. Toutes les pratiques artistiques liées à la photographie, argentique, digitale, pratiques anciennes, mixed media, sont bienvenues. Pas de limitation d'âge.

LIEUX DE LA RÉSIDENCE

Le ou la résidente sera accueilli.e dans les locaux du Kunststiftung du Land de Saxe-Anhalt, Neuwerk 11, 06108, Halle an der Saale, Allemagne.

DURÉE DE LA RÉSIDENCE

Deux mois de résidence consécutifs à définir : avril et mai ou mai et juin 2024.

RESTITUTION

- en Allemagne : exposition croisée fin 2024 ou courant 2025 des deux résidences réalisées en France et en Allemagne,
- en France : événement de présentation de la résidence croisée fin 2024 ou courant 2025.

MÉDIATION

Des rencontres professionnelles et grand public sont prévues avec l'artiste : présentation du travail de l'artiste en début de résidence, point de résidence en cours, présentation du travail réalisé lors du rendu de résidence, présentations à l'université de Halle an der Saale, échanges avec des commissaires et professionnels de l'art contemporain.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES DES PARTIES

Le Kunstiftung et Valimage s'engagent à prendre en charge :

- une rémunération brute de 3500 euros TTC pour le travail de création originale (droits d'auteurs, cotisations Maison des Artistes, URSSAF ou toutes autres cotisations incluses),
- une indemnité forfaitaire de 750 euros pour couvrir ses frais de vie (déplacement+nourriture) sur le territoire de résidence,
- la production de l'exposition de restitution du travail réalisé pendant la résidence pour un montant de 3000 euros,
- une indemnité forfaitaire de 1000 euros (2x500 euros) pour couvrir les frais des deux déplacement aller-retour du domicile au lieu de résidence : pour la période de résidence puis pour l'exposition de restitution,
- la mise à disposition d'un logement pendant les deux mois de la résidence,
- la mise à disposition d'une équipe de suivi de l'artiste et de la résidence

À noter :

- les frais de productions annexes (matériel argentique, frais de scans, consommables d'impressions, petit matériel...) sont remboursés par la résidence à hauteur de 500 euros maximum sur présentation de factures. Au-delà de cette somme, l'artiste s'engage à prendre les frais nécessaires en charge.
- L'accueil ne comprend pas la présence de conjoints et famille .

L'artiste s'engage :

- à créer et produire les oeuvres pour l'exposition de fin de résidence, et fournir les fichiers nécessaires à la production de l'exposition et sa communication,
- à faire don à Valimage d'une oeuvre signée/numérotée choisie en concertation parmi les images réalisées pendant la résidence,
- à concevoir la scénographie pour la restitution de sa création originale au public, participer à la mise en espace et l'installation de cette exposition et

- être présent lors du vernissage et de la présentation,
- à participer aux rencontres de présentation publiques et professionnelles organisées pendant le temps de résidence : en début de résidence, afin de présenter ses travaux précédents, pendant la résidence, afin de partager le travail de résidence en cours de création, et en fin de résidence pour l'événement de rendu du projet,
- à détenir l'autorisation de tout élément susceptible d'être protégé (personnes, propriétés privées, etc.) quant à l'utilisation des images pour toute activité liée à la résidence et à sa restitution. Valimage et le Kunststiftung dégageant toute responsabilité sur ce point,
- à être autonome pour ses déplacements sur le territoire,

PROPRIÉTÉ ET DEVENIR DES OEUVRES

L'artiste auteur reste propriétaire des œuvres réalisées dans le cadre de la résidence RESIDENZ. La pièce créée pour la donation reste la propriété de Valimage.

Valimage et le Kunststiftung se réservent le droit d'utiliser une sélection d'images à des fins de communication et diffusion de la résidence et de l'exposition.

Toute diffusion de l'œuvre produite dans le cadre de la résidence doit être accompagnée de la mention « réalisée avec le Kunststiftung et Valimage dans le cadre de la résidence RESIDENZ 20243».

CANDIDATURE

L'appel à projet s'adresse à des artistes professionnels, sans condition de nationalité, ni d'âge. Le projet proposé doit être inédit.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est rassemblé en un seul document PDF, intitulé RESIDENZ_NOM_PRENOM_2024.

Il est constitué des documents suivants :

- le formulaire de candidature rempli, à télécharger depuis : https://www.valimage.fr/wp-content/uploads/2023/11/fiche_candidature_RESIDENZ_2024.docx
- une garantie professionnelle (SIRET, AGESSA)
- une note d'intention du projet 3500 signes maximum composée de visuels, éléments de recherche, liens et tous documents pouvant préciser la nature du projet (10 pages maximum)
- un Curriculum Vitae
- un portfolio des travaux personnels réalisés

Le dossier de candidature devra être envoyé à info@valimage.fr. Les liens de téléchargement de type wetransfer et liens permanents sont acceptés. Seuls les

dossiers complets seront traités.

SÉLECTION

La sélection du lauréat ou de la lauréate est découpée en 3 phases :

1ère phase : présélection de 3 projets sur l'étude des dossiers par Valimage,

2ème phase : entretiens avec les 3 artistes finalistes,

3ème phase : sélection finale de l'artiste lauréat.e par le Kunststiftung.

CALENDRIER

Date de parution de l'appel à candidatures : mercredi 15 novembre 2023.

Date limite de réception des dossiers : dimanche 31 décembre 2023 à minuit.

Annnonce des résultats : dernière semaine de janvier 2024.

CONTACT

carine dolek

info@valimage.fr

www.valimage.fr

07 88 55 07 53

Valimage - Maison ligérienne de l'Image, 2, avenue Jules Lemaître, 45190 Tavers

À PROPOS DE VALIMAGE



Créée en 1991 par un groupe de passionnés, l'association Valimage développe depuis trente ans des actions culturelles, artistiques, pédagogiques et sociales en Région Centre-Val de Loire. Expositions, événements, formations et résidences d'artistes photographes et vidéastes, dont elle est désormais une spécialiste reconnue, ont fait de Valimage une structure unique. Elle se caractérise par une direction artistique concertée, la vision de la pratique artistique comme espace de rencontre et de transmission et le désir de faire entrer les publics au cœur même de l'acte de création. Actuellement, Valimage gère 5 résidences dédiées à l'image fixe et/ou animée : ARDELIM, LIGER, RESIDENZ, SUPERPAUSE et BIODIVERCINE.



LA MAISON
LIGÉRIENNE
DE L'IMAGE

Inaugurée en 2023, la Maison Ligérienne de l'Image, centre régional de la photographie, concrétise trois décennies de projets menés par Valimage en direction du territoire et de ses habitants. Elle est installée dans un bâtiment caractéristique de la III^e République, ancienne école de garçons et propriété de la commune de Tavers. Valimage en est l'association délégataire en charge de l'animation et de la programmation culturelle et artistique. Valimage est soutenue par les communes de Tavers et de Beaugency, du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Loire Beauce, de la Région Centre-Val de Loire et de la DRAC Centre-Val de Loire. <https://www.valimage.fr/>

À PROPOS DU KUNSTSTIFTUNG

KUNSTSTIFTUNG SACHSEN-ANHALT

Le Land de Saxe-Anhalt a créé en 2004 sa propre fondation artistique, dont le siège se trouve à Halle an der Saale. L'objectif de la fondation est de soutenir des projets artistiques exceptionnels et d'initier

ses propres projets qui sont particulièrement aptes à promouvoir la création artistique en Saxe-Anhalt et à la mettre en valeur publiquement. L'objectif déclaré de la fondation est d'intensifier le dialogue national et international, de permettre aux projets artistiques, aux artistes et aux curateurs d'entrer dans un échange ouvert sur le monde. Pour ce faire, la fondation soutient des approches originales, innovantes et expérimentales qui répondent à des exigences artistiques et conceptuelles élevées. La Fondation pour l'art met également l'accent sur ses propres activités, qui stimulent le processus créatif et le dialogue. <https://www.kunststiftung-sachsen-anhalt.de/>

RESIDENZ est un projet soutenu par l'Institut français à Paris et la Région Centre - Val de Loire.

